



## DÉCISION DU MAIRE

Décision n° : 2023-003 du 04/12/2023

**Objet** : Virement de crédits au chapitre 73

Madame le Maire, par autorisation de l'assemblée, « délibération n°2023-04-04/01 », a décidé de procéder au virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2023 :

### COMPTE A OUVRIR

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	014	739118		FNGIR	1 057,00
<b>TOTAL</b>					<b>1 057,00</b>

### COMPTE A REDUIRE

Sens	Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
Dépense	011	615231		Voiries	1 057,00
<b>TOTAL</b>					<b>1 057,00</b>

Fait à Charmoy, le 4 décembre 2023

Pour extrait conforme,  
La Maire, Mariane SUZANNE

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours  
Pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Dijon  
Dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication  
Et de transmission en Préfecture